Réfection des toitures des stades municipaux et des façades des écoles à VAGNEY

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1 – GENERALITES

Le présent CCTP fixe dans le cadre du CCTG et des fascicules s'y rapportant les modalités techniques à respecter pour l'exécution des travaux.

La présente consultation, suite à désistement de l'entreprise titulaire du marché, concerne uniquement le lot n°1. Le lot n°2 est déjà attribué et ne fait l'objet d'aucune nouvelle consultation.

Concernant les 2 toitures des stades, les travaux consistent en la pose d'un échafaudage et des protections en bord de toiture et sur les toitures intermédiaires, le démontage et l'évacuation des matériaux amiantés et obsolètes, la fourniture et la pose de pannelettes supportant la nouvelle toiture bac acier avec ses sujétions, fourniture et pose de la zinguerie, fourniture et pose d'arrêts de neige.

La rénovation des façades des écoles consiste en la pose d'un échafaudage et des protections en bord de toiture, le démontage et l'évacuation des matériaux amiantés et obsolètes, la fourniture et la pose de lattage supportant la nouvelle façade en fibro ciment avec ses sujétions.

2 – HYPOTHESE GENERALE DE CONCEPTION ET CONNAISSANCE DU SITE

L'entrepreneur pourra prendre attache du responsable des travaux de la Mairie de VAGNEY pour toute question concernant le présent chapitre.

3 – MODIFICATIONS AU DESCRIPTIF QUANTITATIF APPORTEES PAR LE TITULAIRE DU MARCHE

Ces modifications seront exceptionnelles et soumises préalablement au maître d'ouvrage pour validation.

4 – INSTALLATION DE CHANTIER ET SIGNALISATION

Des aires de stockage de matériaux pourront être soumises à l'acceptation du maître d'ouvrage, dans le cas où elles s'avèreraient nécessaires. Le maître d'ouvrage décline toute responsabilité en cas de vols ou dommages causés aux matériaux ou matériels entreposés.

La signalisation du chantier comprend la signalisation éloignée et rapprochée, ainsi que toutes les mesures réglementaires ou non, nécessaires au bon fonctionnement du chantier et à sa sécurité ou celle des tiers, notamment du personnel et des utilisateurs de la piscine intercommunale à proximité et de la cour de l'école primaire avec ses activités extrascolaires. La sécurité du chantier de toiture des stades devra aussi intégrer la proximité d'utilisateurs des espaces sportifs.

Un périmètre de protection par barrières Héras devra être mis en place au droit de chacun des 4 chantiers. Il sera défini sur site vis-à-vis des installations existantes et des diverses utilisations.

L'accès à l'échafaudage devra être rendu impossible dans les périodes où l'entrepreneur est absent du chantier. De même, un soin particulier devra être apporté le soir pour le repli des matériels et des matériaux, de façon à ce que personne ne puisse se blesser.

5 – CLAUSES COMPLEMENTAIRES

Frais de chantier compris dans les prix unitaires

- La fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la mise en œuvre, le réglage, les découpes de tous les matériaux et matériels nécessaires à l'exécution des travaux
- L'amenée de tous les matériels utiles à l'exécution des travaux et le repli des matériels d'entreprise en fin de chantier
- Tous les fluides nécessaires à l'exécution des travaux
- Les établissements et le maintien des repères de niveau
- La protection des ouvrages jusqu'à réception
- Les dépenses relatives au maintien de la sécurité
- Les dépenses liées à la mise hors d'eau des classes pendant les intempéries survenant au cours de l'exécution du chantier
- Les frais et taxes de mise en décharge et le traitement des déchets et déblais
- Le nettoyage du chantier et des abords en cours et en fin de travaux et la remise en leur état primitif des lieux empruntés par les travaux

Connaissance des lieux

En complément des renseignements qui lui sont fournis dans les pièces du marché, l'entrepreneur doit relever sur place tous les renseignements qui lui sont nécessaires pour établir les prix du bordereau.

En aucun cas, l'entrepreneur ne peut prétendre à un supplément sur les prix unitaires ni à la création de prix hors bordereau par suite de difficultés d'accès, d'organisation dues au terrain ou de sujétions liées à la nature des travaux et prévisible pour un homme de l'art.

Conditions de réception

La réception est subordonnée aux exigences suivantes :

- Conformité des ouvrages aux normes, règlement en vigueur, documents contractuels et règles de l'art (DTU)
- Repli des matériaux et matériels de chantier
- Remise en état des lieux

6 – SPECIFICATIONS RELATIVES AUX MATERIAUX ET AUX PRODUITS

Celles-ci sont précisées au cahier des charges et dans le descriptif.

7 – RENCONTRE DE CABLES, CANALISATIONS

Les adresses des représentants des services publics ou sociétés concessionnaires intéressés éventuellement par la réalisation des travaux sont indiqués ci-après :

- Eau potable, assainissement, eclairage public : Mairie de VAGNEY (tél : 06 81 80 66 44 – Mr Jérôme CUNAT, Chef des travaux)
- Téléphone : France télécom – URR Lorraine 6 avenue Paul Doumer BP 213 54506 VANDOEUVRE
- BT/MT/GAZ : ERDF GRDF Quai de Dogneville 88000 EPINAL

Lu et accepté,

A …….

Le ……

L'entreprise candidate (cachet et signature)